

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

Second projet de règlement numéro 741, adopté le 13 juillet 2026, amendant le règlement de zonage numéro 641 de la Ville de Disraeli et portant sur :

- Modification de la grille des spécifications de la zone 33-RC afin d'ajouter la possibilité de réaliser une habitation multifamiliale isolée de 9 logements et plus (usage H-8).

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIIT :

1. À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 13 juillet 2026, le Conseil a adopté, le 13 juillet 2026 le second projet de règlement numéro 741 amendant le règlement de zonage numéro 641.
2. Ce second projet contient une disposition qui peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes de certaines zones de la ville afin qu'un règlement qui la contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Ainsi, les dispositions, concernant le type d'habitation la zone 33-RC, sont susceptibles d'approbation référendaire. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de certains secteurs de la ville (voir Annexe A).

3. Les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une demande à l'égard de cette disposition du second projet, peuvent être obtenus au bureau municipal, situé au 550, avenue Jacques-Cartier à Disraeli, du lundi au vendredi de 7 h 45 à 16 h 30.
4. Ce registre sera accessible de 9 heures à 19 heures le jeudi 6 août 2026, à l'hôtel de ville de Disraeli, situé au 550, avenue Jacques-Cartier.
5. Pour être valide toute demande doit :
 - indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet ;
 - être reçue au bureau de la municipalité le 6 août 2026 ;
 - être signée par au moins 44 personnes intéressées des zones d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans les zones n'excède pas 331.
6. Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 741 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 44. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 741 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
7. Conditions pour être une personne intéressée :

Est une personne intéressée toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 6 août 2026 :

- être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle ;
- être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans la zone d'où peut provenir une demande.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.



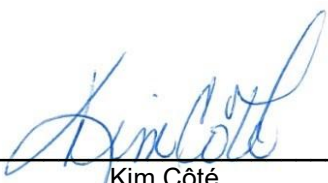
Disraeli

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

8. Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 6 août 2026, est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.
9. Toutes dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.
10. Le second projet du règlement numéro 741 peut être consulté à l'hôtel de ville de Disraeli du lundi au vendredi de 7 h 45 à 16 h 30.

DONNÉ ET AFFICHÉ À DISRAELI, CE 16^E JOUR DE JUILLET 2026.

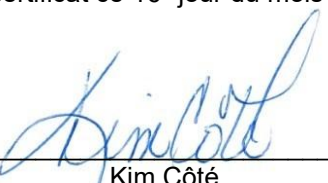


Kim Côté
Directrice générale et greffière

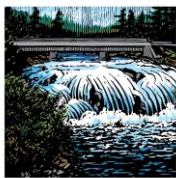
Certificat de publication

Je soussignée, Kim Côté, directrice générale et greffière de la Ville de Disraeli, certifie que j'ai publié le présent avis sur le site Internet de la ville au www.villededisraeli.ca et affiché une copie à l'hôtel de ville, 16^e jour du mois de juillet 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 16^e jour du mois de juillet 2026.



Kim Côté
Directrice générale et greffière



Disraeli

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE
DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

Annexe A

- La zone 33-RC et les zones contiguës.

